

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1er octobre 2020

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Claude LE
GOFF**

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/10/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2020 (accusé de réception du 06/10/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Cession d'une emprise allée du président Roosevelt à monsieur Mainguy

Il est proposé de céder une emprise d'environ 37 m² située au 14 Allée du Président Roosevelt au profit de Monsieur MAINGUY, riverain, pour un montant estimé à 555 €.

Monsieur MAINGUY, propriétaire du bien situé 14 Allée du Président Roosevelt, a fait la demande d'acquisition d'une emprise d'environ 37 m² sur la voirie communale, devant chez lui. Cette emprise est, en effet, enclavée dans sa propriété, ce qui le contraint à l'entretenir régulièrement. Tout comme il arrive, régulièrement, que les véhicules stationnés à cet endroit enfoncent sa clôture. Il a été constaté qu'une partie de cette voirie communale n'a pas vocation à rester dans le domaine public.

Cette emprise, dépendant actuellement du domaine public, n'a jamais été affectée à la circulation et est, par conséquent, dispensée d'enquête publique (article L141-3 du Code de la voirie routière).

Après consultation de la Direction Immobilière de l'Etat, un prix de 15 €/m² a été proposé à l'intéressé qui l'a accepté.

Les frais liés au bornage et au transfert de propriété seront supportés par l'acquéreur. La Ville prendra à sa charge les frais de géomètre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de ce délaissé ;
- 2 - de céder cette emprise au prix de 15 €/m² ;

3 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.